



Mauvais prestataire pour réparation par propriétaires : quels cadres ?

Par **gallagally**, le **05/10/2019** à **18:33**

Bonjour,

Je suis en location et je rencontre la difficulté suivante : lorsqu'il y a une réparation à effectuer à la charge de la propriétaire de l'appartement que je loue, celle-ci réagit certes très vite mais fait appel à un prestataire qui n'est absolument pas sérieux : il dit venir tel jour à tel moment de la journée, mais ne vient pas forcément, arrive sans la pièce à remplacer, reste une semaine sans répondre aux demandes de reprise de rendez-vous. Il en résulte par exemple qu'un volet roulant qui ne remonte plus reste en l'état depuis trois semaines et que j'ai déjà pris quatre jours de congés pour une intervention infructueuse et aucune perspective d'amélioration. Quand je me tourne vers la propriétaire, elle me dit qu'elle n'y peut rien.

Maintenant que le contexte est planté, mes questions sont les suivantes :

-y a-t-il dans les textes des modalités contraignant le propriétaire à un minimum de résultat ?

-y a-t-il des moyens de pression (réduction du loyer, transmission d'une partie du loyer au Trésor Public en attendant que le problème soit réglé...)

-Peut-on en tant que locataire faire exécuter par un autre prestataire et déduire la somme payée du loyer suivant ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Bien cordialement,

Magali